

*EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE POUR LE
DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE*

Envoyé en préfecture le 07/02/2018
Reçu en préfecture le 07/02/2018
Affiché le 
ID : 033-253306310-20180201-2018_01_04-DE

Nbre de membres en exercice : 17
Nbre de membres présents : 10
Nbre de suffrages exprimés : 10

Votes : Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille dix huit, le premier février
Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame De ROFFIGNAC en la salle du conseil de la Communauté des Communes de l'Estuaire à Braud et Saint Louis

Date de convocation : 18 janvier 2018

Etaient Présents : Mmes DE ROFFIGNAC- DERVILLE - GUILLEN – QUENTIN – MM. BELOT- BITEAU-
CORSAN – DELAUNAY- GIRARD - PLISSON

Délibération N°2018-01-004: Maîtrise d'Ouvrage du projet CONTROL Estuaire en partenariat avec l'Université de Bordeaux (Labex COTE) et demandes de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, du Conseil départemental de la Gironde et du Conseil départemental de la Charente-Maritime

Vu le CGCT ;

Vu le SAGE Estuaire de la Gironde et Milieux Associés et ses dispositions Pc1 à Pc3 ;

Vu la synthèse des connaissances sur les pollutions chimiques établie pour la CLE et les préconisations associées ;

Considérant la nécessité de porter une animation et une expertise technique sur les contaminants ;

Considérant le manque de données sur la contamination chimique de l'estuaire ;

Il est décidé, à l'unanimité et après en avoir débattu :

Article 1. de prendre la maîtrise d'ouvrage du projet CONTROL Estuaire en partenariat avec le Labex COTE et pour un montant total cumulé de 265 000 € dont 220 000 € de dépenses pour le SMIDDEST inscrites au budget annexe Eau 2018;

Article 2. d'autoriser Madame la Présidente à solliciter pour réaliser cette opération une subvention de 110 000 € auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne correspondant à 50 % du coût total payé par le SMIDDEST;

Article 3. d'autoriser Madame la Présidente à solliciter pour réaliser cette opération une subvention de 41 750 € auprès du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine correspondant à 19 % du coût total payé par le SMIDDEST ;

Article 4. d'autoriser Madame la Présidente à solliciter pour réaliser cette opération une subvention de 25 500 € auprès du Conseil départemental la Gironde correspondant à 11,4 % du coût total payé par le SMIDDEST ;

Article 5. d'autoriser Madame la Présidente à solliciter pour réaliser cette opération une subvention de 8 500 € auprès du Conseil départemental de la Charente-Maritime correspondant à 3,9 % du coût total payé par le SMIDDEST ;

Article 6. d'autoriser Madame la Présidente à signer les contrats et conventions relatifs au partenariat pour le recrutement d'un chargé de mission par l'université de Bordeaux – CNRS (Labex COTE) pour un montant de 45 000 € TTC maximum pour deux ans ;

Article 7. d'autoriser Madame la Présidente à faire réaliser par voie de convention et contrat aux laboratoires de Recherche de l'Université de Bordeaux - CNRS identifiés et représentés par l'ADERA Aquitaine Science Transfert des analyses chimiques pour un montant maximum de 170 000 € TTC ;

Article 8. d'autoriser Madame la Présidente à organiser le colloque de restitution par voie de bons de commandes pour un montant maximum de 5 000 € TTC ;

Article 9. d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document y afférent.

Pour extrait conforme, comme suit et délibéré à Braud et Saint Louis, le 1^{er} février 2018

La Présidente


Françoise De Roffignac

Mme. la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.